



Les faits

Depuis le début de l'année, les feux de cheminées sont en augmentations les utilisateurs de système de chauffage utilisent leurs équipements sans avoir effectué les entretiens préalable au bon fonctionnement de ces derniers ou sans se soucier de l'état des installations. (conduit, système d'évacuation des fumées etc.)

Ce qui génère des incendies d'habitation ou des intoxications au monoxyde de carbone.

Ces négligences ont des conséquences fatales.

Nos conseils

- faites vérifier vos installations par un professionnel,
- faites ramoner vos conduits de cheminée ou d'évacuations par un professionnel, en début de saison, ou au cours de cette dernière si nécessaire
- essayez de vérifier que rien ne bouche (nids, animaux, étoupes de suie vos conduits
- brûler que ce qui est préconisé initialement,
- entretenir régulièrement les équipements tout au long de la période d'utilisation
- vérifier les piles et le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée,
- aérez régulièrement les pièces,
- assurez vous d'utilisé du bois sec pour vos cheminées, insert, poêles etc.
- ne pas couvrir vos systèmes de chauffage (ex. : linge sur une source de chaleur....)
- assurez de la mise en sécurité des appareils de chauffage lors de vos départs
- n'hésitez pas à regarder les toitures et cheminées de vos voisins afin de donner l'alerte au plus vite en cas de suspicion d'incendie
- de négliger pas une odeur suspecte

- fournissez à votre assurance l'attestation de ramonage servant de justificatif en Cas de sinistre,

RAPPEL : POMPIER le 18 ou le 112
SAMU le 15 ou le 112
POLICE ou/et GENDARMERIE le 17

Contacts utiles

Gendarmerie de Bouilly : 03.25.40.20.04.
cob.bouilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Centre d'Opérations et de Renseignement de la
Gendarmerie -CORG - (appel d'urgence) : 17



Pour nous contacter :
ggd10@gendarmerie.interieur.gouv.fr

